

Public

- Cadres et dirigeants des entreprises de transport de marchandises
- Cadres des entreprises industrielles et commerciales en relation avec le secteur économique du transport et de la logistique

Prérequis

- Sans objet

Modalités d'admission

- Sans objet

Durée

- 2 jours (14 heures)

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, simulation, ludo-pédagogie, ...

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Certificat de réalisation
- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908



AFTRAL
Managers

LES FONDAMENTAUX EN REGLEMENTATION ET DROIT DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

Objectifs généraux

- ◆ Acquérir l'ensemble des connaissances juridiques et réglementaires nécessaires à la fonction d'encadrement pour les différentes parties prenantes
- ◆ Préciser les obligations respectives, les modalités de contrôle internes et externes, le cas échéant les sanctions ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour prévenir ces risques

Les plus de la formation

- ◆ Des moyens matériels performants et innovants
- ◆ Une formation active et inter active avec des cas pratiques
- ◆ Une formation s'appuyant sur une vision très opérationnelle illustrée par de nombreux cas et exemples
- ◆ Des apports techniques et réglementaires, tout en restant très pragmatiques
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, ...

Validation

- ◆ Attestation de formation
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés : Sans objet
- ◆ Code RNCP/RS : Non inscrit
- ◆ Code Certif Info : Non éligible

Agrément

- ◆ Sans objet

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Acquérir l'ensemble des connaissances juridiques et réglementaires nécessaires à la fonction d'encadrement	3 h 30
<p>Principaux aspects du cadre réglementaire européen :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement CE n° 1071/2009 du 21/10/2009 établissant des règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route : <ul style="list-style-type: none"> - Définition, périmètre de responsabilité du « gestionnaire de transport » (Notion nouvelle) ▪ Directive 2002-15 CE du 11/03/2002 relative à l'aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier <p>Réglementation nationale générale du transport routier de "marchandises"</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation des transports routiers en France : Décret 2016-1550 du 17 novembre 2016 : <ul style="list-style-type: none"> - Transport pour compte d'autrui - Transport pour compte propre - Capacité financière des entreprises de transport et de location ▪ Document de suivi, action directe en paiement et privilège du voiturier : Loi n°98-69 (6/2/1998) ▪ Délais de paiement « transport » : loi du 5 janvier 2006 ▪ Cadrage de l'achat de transport routier de marchandises : Loi n° 95-96 (1/2/1995) dite « sécurité et modernisation » : <ul style="list-style-type: none"> - Prestations annexes : définition et conséquences en cas de dommage. ▪ Co-responsabilité pénale du donneur d'ordres, notamment si surcharge (Articles R 121-1 à R 121-5 du Code de la route) 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	Acquérir l'ensemble des connaissances juridiques et réglementaires nécessaires à la fonction d'encadrement	3 h 30
<p>Réglementation relative à l'organisation des tournées et des « voyages »</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion des temps des conducteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Règlement 561/2006 du 15 mars 2006 - Durées maximales de temps de service - Evolutions depuis le 11 avril 2007 - Livret individuel de contrôle (LIC) et l'horaire de service (V.L.) ▪ Documents obligatoires à bord du véhicule : <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des documents devant se trouver à bord - Lettre de voiture (compte d'autrui) et document d'accompagnement de la marchandise en transport pour compte propre. - Durées de conservation des différents documents <p>Prévention des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévenir le travail dissimulé : <ul style="list-style-type: none"> - Référencement des fournisseurs de transport (documents obligatoires à demander – loi du 11 3 1997 et décret sous-traitance transport n° 2003-295 du 26/12/2003) - Attestation d'emploi du conducteur (cas des ressortissants de l'espace économique européen et des autres) ▪ Prévenir l'accident sur site : protocole de sécurité (arrêté n° 2008-444 du 7/03/2008) 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	Préciser les obligations respectives, les modalités de contrôle internes et externes	7 h 00
Contrat de transport : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Principales caractéristiques du contrat de transport <ul style="list-style-type: none"> - Selon le Code de Commerce en national et la LOTI - Selon la CMR à l'international - Contrat – type général du 6 /4 /1999 et les autres contrats – type spécifiques - Contrat de sous-traitance (Décret n° 2003 – 1295 du 26/12/2003) ▪ Contrat de commission de transport : <ul style="list-style-type: none"> - Spécificités du contrat de commission français - Différences entre commissionnaire de transport et transitaire - Portée et validité des conditions générales de vente ▪ Location de véhicules industriels avec conducteurs <ul style="list-style-type: none"> - Obligations respectives du bailleur et du locataire - Contrat – type « location avec conducteur » du 19 /6/ 2014 (Décret n° 2014-644) ▪ Contrat d'entreposage : <ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques du contrat de dépôt - Cahier des charges logistiques - Conditions générales de vente du prestataire logistique ▪ Litiges marchandises dus au transport : <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et appliquer les principaux mécanismes de traitement des litiges en national et CMR - Composition du dossier « litige » 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5	Bilan et synthèse de la formation	/
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan ▪ Synthèse ▪ Evaluation de satisfaction 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia